

# Marina, 8 ans, tuée dans l'indifférence

---

Mots clés : [Enfance maltraitée](#), [Aide à l'enfance](#), [Marina](#), [Szpiner](#)

Par [Delphine de Mallevoüe](#)

Mis à jour le 19/06/2012 à 15:43 | publié le 18/06/2012 à 20:35

Réactions ([92](#))



Entre 2006 et 2009, la petite Marina a fait l'objet de nombreux signalements auprès des services sociaux. En vain. Crédits photo : DENIS LAMBERT /PHOTOPQR/LE MAINE LIBRE

## **Devant les assises, le procès des parents pointe aussi les carences de l'aide sociale à l'enfance.**

À la maltraitance des parents se seront ajoutées les carences de l'aide sociale à l'enfance. Malgré de nombreux signalements adressés entre 2006 et 2009 à la Protection de l'enfance et au parquet, la petite Marina, 8 ans et demi, tuée par ses parents dans une ultime nuit de supplice en août 2009, n'aura pas trouvé secours auprès des autorités compétentes. «Ce qui apparaît très clairement dans ce dossier, c'est la longue série de défaillances, la difficulté de coordination entre l'hôpital, le corps enseignant, la médecine scolaire et les services de l'Aide à l'enfance, pourtant au sein d'un même département», a déploré lundi à l'audience, Denis Roucou, président de la cour d'assises de la Sarthe.

Une semaine après le début du procès de Virginie Darras et d'Éric Sabatier, les parents de Marina, les professionnels de l'Aide à l'enfance étaient entendus à la barre lundi après-midi. Avant les débats, ils redoutaient de voir cette affaire se transformer en un procès emblématique des dysfonctionnements de la Protection de l'enfance. Ils sont pourtant accablants. En 2006, le

119, le numéro de l'Enfance maltraitée rattaché aux conseils généraux, rabroue la grand-mère de Marina qui les alerte.

## Plaies «horribles»

En 2007, deux enseignantes font un signalement au directeur de l'école et au médecin scolaire, mais le crédit est donné au père de Marina, qui explique bleus et blessures par une maladie rare. En 2008, dans une nouvelle école, la directrice et le médecin scolaire saisissent le parquet et les services sociaux. Marina est entendue par un gendarme qui, malgré un rapport alarmant du légiste faisant état de 19 lésions, ne voit pas le père, n'entend pas les fonctionnaires qui ont fait le signalement. Le parquet classe sans suite.

En avril 2009, dans une nouvelle école, Marina présente des plaies «horribles» et «surinfectées» aux pieds représentant «un risque vital», selon les médecins. Le praticien scolaire et le directeur d'école la font hospitaliser et font un signalement au conseil général. À l'issue de cinq semaines d'hôpital, alors que l'établissement saisit également les services sociaux, la petite fille est remise aux mains de ses bourreaux, avant de succomber aux coups durant l'été.

## Jargon administratif

Les professionnels de l'Aide à l'enfance défilent à la barre. Chacun les presse de répondre aux défaillances. Tout particulièrement à l'encontre de l'attachée de secteur, responsable du dossier de Marina. Pas de regret, elle a fait son travail «dans le cadre réglementaire et législatif». «Conformité aux dispositions», «protocole», «bonnes pratiques»... Son jargon administratif scandalise l'assistance. Au lieu d'action, on ne parle que d'«évaluations», de «concertations», on «échange», on «met en copie». Elle n'a que «des éléments d'alerte», malgré le fort absentéisme scolaire de la fillette, le compte-rendu de l'hôpital, les signalements, les cinq déménagements du couple en 2 ans. Maître Rodolphe Costantino, avocat de l'association **Enfance et partage**, l'apostrophe: «Dans votre mission de prévention, les suspicions ne sont-elles pas un élément suffisant pour agir?»

Des silences ponctuent un ton neutre et calme, révoltant les avocats qui ne voient en elle qu'une «théoricienne de la Protection de l'enfance». «Si vous deviez refaire les choses, vous referiez pareil?», demande Maître Padovani, qui représente **l'association L'enfant bleu**. Enfance maltraitée. «Avec les éléments dont je disposais, oui», répond la fonctionnaire. «Vous n'avez donc commis aucune erreur?», insiste Me Szpiner, avocat de **La Voix de l'enfant** et conseil de la tante de Marina, parties civiles. Silence. «Y a-t-il eu un débriefing après cette tragédie pour tirer d'éventuels enseignements sur les dysfonctionnements?», reprend-il. «Oui», dit la jeune femme. «Avez-vous changé de pratique depuis?», poursuit-il. «Non», pas à sa connaissance. Les débats se poursuivent jusqu'au 27 juin.



Par Delphine de Mallevouë

---